

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

A/C.3/263  
12 octobre 1948  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH

---

Dual distribution

---

Troisième session  
TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Pays-Bas : Amendement au projet de Déclaration (E/800)

Rédiger comme suit le paragraphe 2. de l'article 23 :

"La responsabilité de l'éducation de l'enfant incombe au premier  
"chef à la famille.

"Les parents ont le droit de déterminer le genre d'éducation que  
devraient recevoir leurs enfants."

Le paragraphe 2. du texte actuel du projet de Déclaration devient alors  
le paragraphe 3.